

*Ville de Pontivy*

## **Extrait du registre des délibérations**

### **Convention relative au dispositif « Territoire à énergie positive et pour la croissance verte »**

DEL-2016-095

**Numéro de la délibération :** 2016/095

**Nomenclature ACTES :** Domaine de compétence, environnement

**Information relative à l'environnement :** oui

**Date de réunion du conseil :** 26/09/2016

**Date de convocation du conseil :** 20/09/2016

**Date d'affichage de la convocation :** 20/09/2016

**Début de la séance du conseil :** 19 heures

**Présidente de séance :** Mme Christine LE STRAT

**Secrétaire de séance :** Mme Emilie CRAMET

**Étaient présents :** M. Philippe AMOURETTE, M. Laurent BAIRIOT, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET.

**Étaient représentés :** M. Christophe BELLER par M. Michel GUILLEMOT, Mme Laurence KERSUZAN par Mme Madeleine JOUANDET, M. Jacques PÉRAN par M. Yann LORCY

## **Convention relative au dispositif « Territoire à énergie positive et pour la croissance verte »**

### **Rapport de François-Denis MOUHAOU**

Le Pays de Pontivy est lauréat de l'appel à projet *Territoire à Energie Positive et pour la Croissance Verte* (TEPCV) mis en place par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer. C'est l'opportunité de financer des actions exemplaires et reproductibles d'économie d'énergie.

Le dossier présentant un fonds de financement de 1 000 000 € et regroupant 25 actions, propose une rénovation énergétique de l'éclairage du stade d'athlétisme de Pontivy.

La réalisation de cette opération en éclairage led permettrait à la fois une amélioration de l'éclairage, en doublant le nombre de points lumineux pour la piste d'athlétisme, et une diminution par 4 de la puissance appelée. Ce serait par ailleurs la première opération d'envergure de mise en œuvre d'éclairage led sur ce type d'équipement dans le secteur de Pontivy.

Le coût prévisionnel de l'action est évalué à 25 000 € HT dont 70 % de soutien par le fonds de transition énergétique ; 30 % (7 500 €) resteraient à la charge de la ville.

#### **Nous vous proposons :**

- D'autoriser la maire à signer la convention TEPCV et tout document s'y afférent,
- De solliciter le soutien financier de l'Etat dans le cadre du dispositif TEPCV

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Fait à Pontivy, le 27 septembre 2016**

**LA MAIRE  
Christine LE STRAT**

**Transmise au contrôle de légalité le :**

**Publiée au recueil des actes administratifs le :**

**Certifiée exécutoire**

**LA MAIRE  
Christine LE STRAT**

# 500 TERRITOIRES à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE ET POUR LE CLIMAT



TERRITOIRE A ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE  
*Convention particulière d'appui financier*



#VotreEnergie

TERRITOIRE A ÉNERGIE POSITIVE POUR LA  
**CROISSANCE VERTE**  
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Entre

l'État, représenté par Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat,

Et

Le territoire lauréat, le Pays de Pontivy, représenté par son Président, René JEGAT,

Les collectivités ci-après, en tant que bénéficiaires d'une part de l'appui financier :

- Moustoir Ac,
- Locminé Commuanuté,
- Evellys,
- Locminé,
- Malguénac,
- Bieuzy,
- Billio,
- Saint Gérard,
- Bignan,
- Pontivy,
- Baud,
- Pluméliau,
- Guern,
- Baud Communauté,
- Pontivy Communauté,

En présence de la Caisse des dépôts et consignations,

En présence de l'Ademe,

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment son article 20-II,

Vu la convention du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique par la Caisse des Dépôts dans le cadre du Fonds de financement de la transition énergétique (FFTE), dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016,

Vu la convention de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015, dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016,

Vu la lettre de notification des résultats de l'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » du 9 avril 2015,

*Il est convenu ce qui suit*

2



## Préambule

Le programme des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé à l'automne 2014 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans contribuera notamment à financer les territoires lauréats, en complément des autres financements publics existants. Dans ce cadre, le territoire lauréat a présenté un projet qui figure en annexe 1 approuvé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et bénéficie à ce titre d'un appui financier spécifique pour l'accompagner dans son projet.

## Article 1 - Objet et durée de la convention

La présente convention a pour objet de préciser, d'une part, les actions qui seront mises en œuvre par le territoire lauréat et les bénéficiaires ainsi que leurs engagements à ce titre et, d'autre part, les modalités d'attribution et de versement de l'appui financier du FFTE. La présente convention entre en vigueur à compter du jour de sa signature. Elle est valable pour les actions ayant connu un démarrage effectif jusqu'au 31 décembre 2017 et prendra fin avec le versement du solde de l'aide et au plus tard trois ans après la date de signature de la présente convention.

## Article 2 - Montant et modalités de versement de l'appui financier

Le montant de l'appui financier au titre de la présente convention est fixé à 1 000 000 euros dans la limite d'un plafond maximal de 80 % de chaque dépense subventionnable. Le contenu de la présente convention pourra être modifié par avenant. Notamment, le montant de l'appui du FFTE pourra être augmenté jusqu'à un maximum de 2 000 000 € sur la base de nouvelles actions, et/ou pour inclure de nouveaux bénéficiaires. L'appui financier sera versé par la Caisse des dépôts et consignations sur ordre de la Ministre ou du Préfet de Région, qui aura vérifié le caractère subventionnable des dépenses présentées, selon les conditions et modalités suivantes :

- une avance de 40 % du montant prévisionnel sera versée aux bénéficiaires dès signature de la présente convention et d'une demande de versement présentée par le bénéficiaire au préfet de région (DREAL) ;
- un deuxième versement de 40 % interviendra lorsque le montant des actions réalisées et facturées dépassera 80 % du montant de l'appui financier, sur présentation des justificatifs des dépenses, présentés sous couvert du territoire lauréat ;
- le solde sera versé lorsque le montant des actions réalisées et facturées aura atteint ou dépassé 100 % de l'appui financier au titre du programme « Territoires à énergie positive », sur présentation d'un compte rendu d'exécution technique et d'un état récapitulatif des dépenses correspondantes certifié par le comptable public des bénéficiaires, sous couvert du territoire lauréat .



### Article 3 - Engagements du territoire lauréat et des bénéficiaires

Dans le cadre du projet, le territoire lauréat et les bénéficiaires s'engagent à :

- a) mettre en place sur leurs territoires les actions spécifiques figurant en annexes 1 et 2.
- b) désigner un élu référent qui sera le garant de la démarche du territoire ;
- c) mettre en place une équipe projet animée par un chef de projet à l'échelle du territoire lauréat.
- d) transmettre au Préfet de Région (DREAL) :
  - les justificatifs relatifs aux dépenses subventionnables, acquittées et certifiées par le comptable public ;
  - tout document nécessaire aux engagements et versements ;
  - le suivi et le bilan des actions mises en œuvre.

Les dépenses subventionnables devront être ventilées selon les postes comptables et certifiées exactes par le comptable public.

e) participer au réseau d'échange d'expérience proposé par la communauté régionale de travail et à collaborer au dispositif d'évaluation.

f) apposer le logo « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » ci-dessous sur tout document et toute réalisation et panneau de chantier portant sur les actions financées.



### Article 4 - Clause de reversement et de résiliation

Les sommes qui n'auraient pas été utilisées, ou qui auraient été utilisées pour une action autre que celles prévues à l'article 3, seront restituées à la Caisse des dépôts et consignations.

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des Parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre Partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Paris , le

22 JUL. 2016

Le Président du territoire lauréat

Signature manuscrite en noir de René JEGAT.

René JEGAT

La Ministre de l'Environnement,  
de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations  
internationales sur le climat

Signature manuscrite en bleu de Ségolène ROYAL.

Ségolène ROYAL



Les représentants des bénéficiaires :

Le Président de Locminé Communauté

Gérard CORRIGNAN

Le Maire d'Evellys

Gérard CORRIGNAN

Le maire de Bieuzy

Léon QUILLERE

Le maire de Saint Gérard

Claude-Albert LE BRIS

La maire de Pontivy

Christine LE STRAT

Le maire de Pluméliau

Benoit QUERO

Le Maire de Moustoir Ac

Benoit ROLLAND

Le Maire de Malguénac

Dominique GUEGAN

Le Maire de Billio,

Jean-Luc GRANDIN

Le maire de Bignan

Louis MORIO

Le maire de Baud

Jean-Paul BERTHO

Le maire de Guern

Joseph LE BOUEDEC



Le Président de Baud Communauté

La présidente de Pontivy Communauté

Jean-Paul BERTHO

Christine LE STRAT

En présence de l'ADEME,

En présence de la Caisse des dépôts et  
consignations,



## Annexe 1

### Projet présenté par le territoire lauréat

#### Cadrage général – Contexte – Description du projet

##### 1 – Le Pays de Pontivy – Cadre général

Le Pays de Pontivy est un Syndicat mixte fermé créé en novembre 2003. Situé en Centre Bretagne, C'est un territoire rural de 89 000 habitants avec une densité de 56 habitants au km<sup>2</sup>.

Ce territoire s'organise autour de la ville-centre Pontivy (proche de 15 000 habitants) et deux pôles secondaires Baud (6 000 habitants) et Locminé (4 100 habitants).

Depuis les années 2000, le Pays a connu une croissance démographique modérée mais qui dépasse les projections de l'INSEE (+6 848 habitants depuis 1999, soit un taux de croissance démographique de 0,95% par an), basée pour une grande partie sur le solde migratoire. Cette évolution rompt avec la quasi-stagnation de la population dans les décennies précédentes.

Avec près de 35 000 emplois et actifs occupés, on observe un relatif équilibre à l'échelle du Pays. Depuis 1999, le nombre d'actifs et d'emplois a progressé de respectivement 12% et 7,3%.

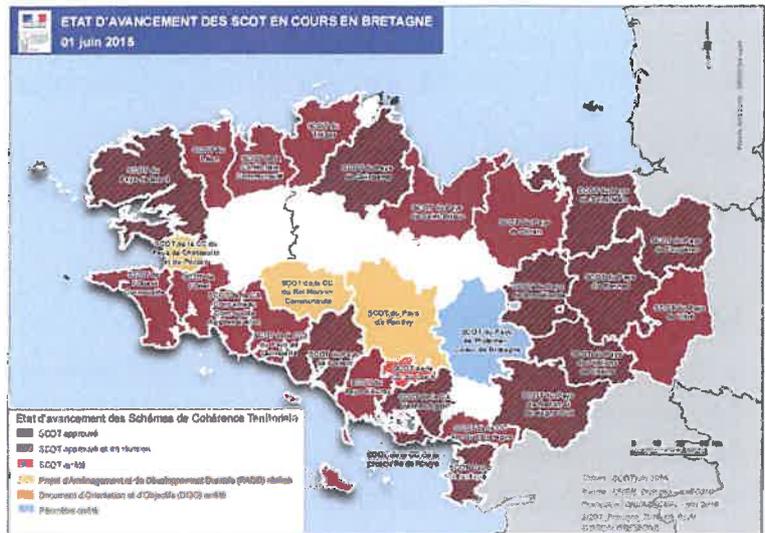
**Agriculture :** Le territoire concentre une agriculture performante qui représente 24% de la surface agricole utile départementale, associée à une très bonne qualité agricole des terres. L'agriculture constitue l'assise existentielle de l'industrie agroalimentaire.

**Une industrie à dominante agroalimentaire :** Cette activité concentre les trois quarts des emplois industriels du pays : 19 établissements de plus de 100 salariés (sur les 22 du pays), employant 5 600 personnes, sont spécialisés dans l'agroalimentaire, principalement dans les activités de productions de viande de boucherie ou de découpe de volaille. Le dynamisme des activités agroalimentaires a bénéficié à l'ensemble de la filière et a favorisé l'implantation et le développement d'autres activités (emballages, transports routiers, etc.). Toutefois, l'importance de ce secteur et la faible diversification industrielle qui en découle pourrait se révéler une fragilité du secteur productif du pays.

**Déplacements :** Les grands axes routiers (RN24 et 164, RD767 et 768 / projet Triskell) assurent une bonne accessibilité du Pays au centre Bretagne. En contrepartie, l'offre en transports publics est relativement limitée (réseau départemental et régional) et une grande partie des secteurs ruraux ne sont pas desservis. Seule Pontivy Communauté dispose d'une offre locale (Pondibus, Moovi). Par conséquent, la dépendance automobile est forte.



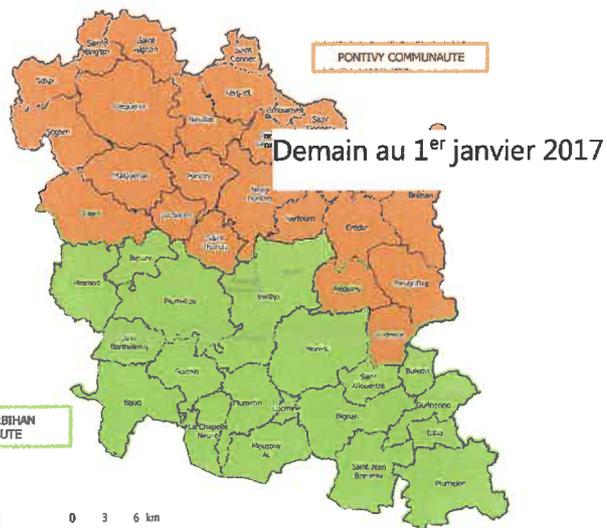
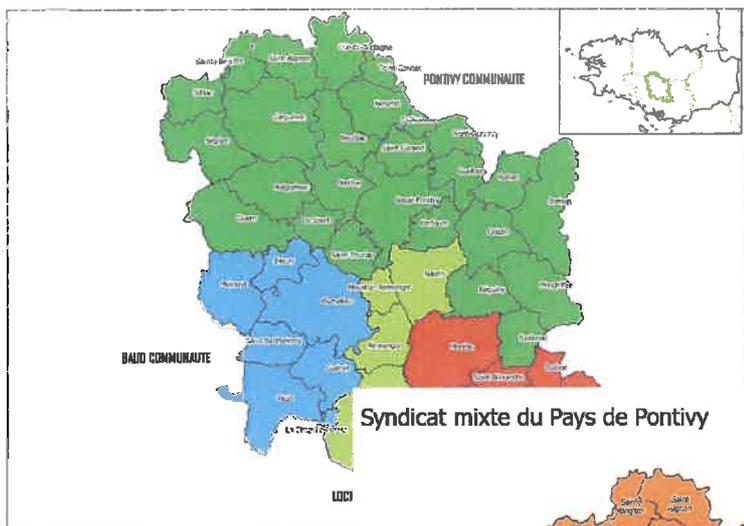
**Habitat :** L'objectif de développement démographique retenu à l'horizon 2025 se situe entre 100 000 et 105 000 habitants (soit une croissance annuelle moyenne entre 0,8 et 1,2%). Cet objectif se traduit par un besoin de production entre 4 400 et 6 300 logements, dont 1 100 pour faire face au desserrement des ménages (point mort). Le parc de logements est ancien et énergivore.



**Equipement et services :** Le Pays présente un bon niveau d'équipements scolaires et périscolaires. Les principaux équipements intercommunaux sont concentrés sur Pontivy, Locminé et Baud.

Le Syndicat mixte est composé de 24 délégués titulaires de chacune des 4 intercommunalités membres du Pays de Pontivy aujourd'hui. En 2017, deux intercommunalités composeront le Pays de Pontivy.

Aujourd'hui



## 2 – L’historique de la politique énergétique du territoire

### a. 2005 – 2010 : les premières années

Les premières initiatives énergétiques sur le territoire émanent majoritairement d’acteurs privés :

- **Éolien** : investissements d’organismes privés et élaboration de Zones de développement éolien par les intercommunalités (depuis 2009) ;
- **Méthanisation** : quelques agriculteurs novateurs (2010), plateforme technologique Pro-diabio à Pontivy, le lycée agricole du Gros Chêne à Pontivy et la SEM Liger à Locminé ;
- **Bâtiment performant** : association Ecohabitat de Silfiac (2006).

Les collectivités se sont investies progressivement dans le domaine énergétique.

**2 agendas 21 sont en œuvre sur le territoire** : celui de la ville de Pontivy et celui de Pontivy Communauté.

En 2010, les intercommunalités décident de la mise en place de **l’Espace Info Energie** en coopération avec le Pays Centre Bretagne. Il accompagne les particuliers du territoire dans leur projet de construction et de rénovation et les conseille pour adopter des écogestes. Il propose des animations aux collectivités locales pour qu’elles renforcent la sensibilisation des habitants.

### b. 2011 – 2013 : montée en puissance et organisation territoriale

Depuis 2011, l’Espace Info Energie a été regroupé sur Pontivy avec d’autres services de conseils pour faciliter les démarches des particuliers dans leur projet de rénovation de logement : l’Adil, le CAUE dans les locaux du Pays. Le PAct HD, présent pendant l’année 2011 dans ce regroupement, a été délocalisé en 2012 dans les locaux de Pontivy Communauté à l’occasion de la mise en place d’une OPAH.

L’étude de faisabilité d’une filière locale bois énergie est menée en 2011. Elle aboutit à la création de la SCIC Argoat Bois Energie qui réunit agriculteurs, forestiers, entreprises du bois et collectivités.

En 2012, 2 thermiciens exercent sur le territoire pour accompagner les collectivités. Pontivy Communauté dispose d’un thermicien - non reconnu Conseil en énergie partagé - qui intervient essentiellement pour la gestion de l’intercommunalité. Les 3 intercommunalités (Baud Communauté, Locminé Communauté et Saint Jean Communauté) mandatent le Pays pour qu’il porte **une animation de Conseil en énergie partagé**.

Cette même année, le Pays constate des initiatives innovantes mais dispersées sur le territoire. Il propose d’apporter une vision d’ensemble du développement des énergies renouvelables et de renforcer l’interconnaissance entre ces acteurs. Il constitue un comité de pilotage d’élus et de partenaires locaux. « **Le schéma des énergies en Pays de Pontivy** » permet de dresser un état des lieux des consommations énergétiques et des productions d’énergies renouvelables. Sur proposition du Comité de pilotage, le Syndicat mixte a approuvé en décembre 2013 les objectifs fixés pour 2020 et le programme d’actions partenariales pour les atteindre.



Les priorités définies par les élus dans le schéma des énergies visent autant la **réduction des consommations énergétiques** que la **production d'énergies renouvelables** : méthanisation, filière bois, éolien et photovoltaïque.

### c. 2014 – aujourd'hui : mise en œuvre et démultiplication des actions

#### **La méthanisation**

En lançant la construction de l'unité de méthanisation, LIGER devient le centre d'énergies renouvelables le plus avancé au niveau européen. Le site de Locminé applique concrètement le principe de l'économie circulaire, ou encore de Boucle Énergétique Locale (BEL). En effet, ajoutée à la chaufferie à bois mise en place en 2012, cette unité de méthanisation va produire 5 énergies vertes dès 2016 qui permettront d'en faire bénéficier les différents acteurs de la communauté de commune (industriels, habitants, agriculteurs, ...).

- L'ensemble des émissions de CO<sub>2</sub> des habitants de Locminé, compensé chaque année, soit 56 440 tonnes de CO<sub>2</sub> par an
- Plus de 2 600 000 000 grammes de CO<sub>2</sub> évités depuis la création de LIGER
- 60 000 tonnes de déchets organiques traités par an
- 96% du gisement issu d'un rayon moyen de 9 km autour de LIGER

L'unité de méthanisation de Locminé va permettre de produire **5 millions de m<sup>3</sup> de biogaz par an**. 56 000 tonnes de déchets générés par les 3 industriels de la ville, les agriculteurs ainsi que par les habitants, seront traités chaque année par l'engin écologique :

- **Les déchets industriels** : 46 800 tonnes de matières brutes par an
- **Les excédents agricoles** : 8 000 tonnes de matières brutes par an
- **Les boues et graisses des collectivités** : 4 200 tonnes de matières brutes par an.

Soucieux de mettre en place une **économie circulaire parfaite**, le site de LIGER est installé au plus près des différents acteurs du projet. Ainsi, une fois les déchets organiques traités par l'unité de méthanisation, les 5 énergies créées seront réinjectées aux acteurs concernés sans risque de déperdition.

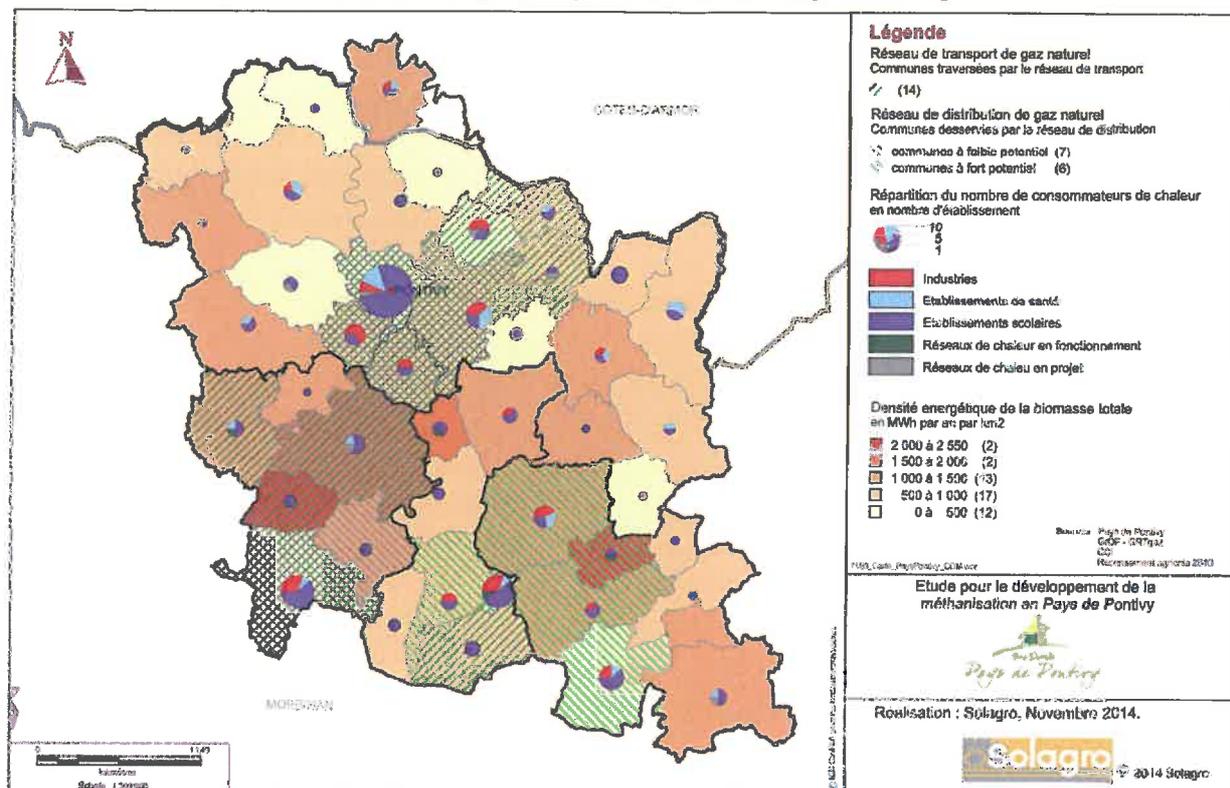
En 2014, à la demande des élus et de plusieurs partenaires locaux (Chambre d'agriculture, Chambre de commerce et d'Industrie et Conseil général du Morbihan), le Pays répond à l'appel à projet « **Méthanisation groupée** » pour apporter un accompagnement aux agriculteurs volontaires pour développer cette énergie. Le Syndicat Mixte entend ainsi aider au développement du principal potentiel d'énergie renouvelable du territoire, sans déstabiliser les installations de méthanisation déjà en place.

Cette étude est toujours en cours. Elle identifie le contexte local (positionnement des activités agricoles, des réseaux, des bâtiments consommateurs de chaleur). Elle a permis de détecter de potentiels porteurs de projets. Elle est actuellement dans l'attente des nouveaux tarifs d'achat de l'électricité. Le développement de la méthanisation peut prendre plusieurs formes : injection dans le réseau, cogénération ou en formule psychrophile (autoconsommation de la ferme).

En parallèle, plusieurs agriculteurs du territoire élaborent un projet ambitieux de gaz porté et injecté. Ce projet mobilise une petite dizaine d'exploitants agricoles, fédérés au sein de l'association Les méthaniseurs du Blavet.



## Ressources en biomasse et débouchés énergétiques par commune sur le Pays de Pontivy



### Un conseil en énergie partagé sur tout le territoire

Les 4 communautés de communes décident de structurer le service CEP en regroupant les 2 thermiciens dans les mêmes locaux au Pays de Pontivy. Les agents appliquent la même méthode d'analyse des consommations énergétiques et d'accompagnement des projets de rénovation énergétique ou d'énergies renouvelable, gagnent en efficacité dans l'organisation collective des animations, assurent une continuité de service en cas d'absence. Ils sont des éléments moteurs pour mettre en œuvre et aider à l'élaboration de la politique énergétique du territoire.

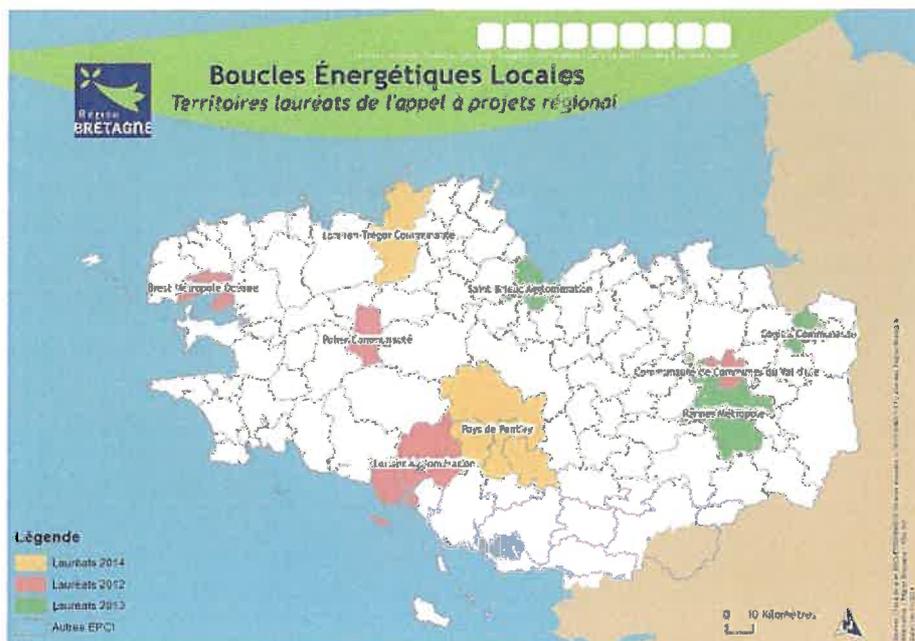
### La boucle énergétique locale

Le Pays a été sélectionné au dispositif régional breton « **Boucle énergétique locale** », apportant un soutien financier de 100 000 € à différentes actions partenariales et 150 000 € à des projets stratégiques ou expérimentaux d'investissement. Le territoire passe à l'acte dans plusieurs domaines en responsabilisant les partenaires locaux :

- **La sensibilisation tout public** avec une vulgarisation prenant appui sur l'association scientifique et culturelle Les Petits débrouillards. Les animations ciblent les familles, les centres de loisirs et les écoles et sensibilisent aux différentes productions d'énergie renouvelable sur le territoire
- **La mobilisation des entreprises** via les 3 chambres consulaires pour créer une dynamique locale :



- Réalisation d'audits énergétiques dans les entreprises (industrielles et artisanales)
- Sensibilisation aux déperditions de chaleur avec caméra thermique dans les bâtiments agricoles d'élevage et sensibilisation à la production d'énergie renouvelable
- Expérimentation de nouvelles approches sur les zones d'activités économiques (chaleur fatale, maîtrise de la demande d'électricité dans une zone d'activité)



- **Le développement d'outils et d'analyses spécifiques** : Plate-forme internet du déchet, module SIG énergie pour faciliter le suivi des consommations énergétiques des bâtiments publics, le suivi des chauffages mais également repérer le potentiel de couvertures des toitures agricoles et publiques, analyse des mobilités et essai d'organisation territoriale des stations décarbonées.

### Le territoire sollicité par l'ADEME

En 2015, le territoire est sollicité par l'Ademe pour participer à deux démarches :

- **Préparation d'une candidature « Fonds chaleur territorialisé »** - à l'instar de 6 autres territoires bretons. L'appel à projet, initialement prévu pour septembre 2015, devrait sortir au premier trimestre 2016. Le territoire prépare sa candidature en partenariat avec les collectivités locales et les Chambres consulaires
- **Accompagnement Climat Pratic** - le Pays bénéficie avec 25 autres territoires français d'un accompagnement à la mise en œuvre de l'outil Climat Pratic. Celui-ci permettra un listing exhaustif des démarches mises en œuvre par l'ensemble des acteurs du territoire. En parallèle, le Pays



engage, avec les communautés de communes, l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial. Afin de porter cette démarche pour les intercommunalités du territoire, un agent est recruté à temps partiel.

### La transition énergétique : 2<sup>e</sup> priorité du contrat de partenariat 2014/20

Les nouveaux contrats de partenariats négociés avec la Région Bretagne (mobilisant des crédits régionaux ainsi que des crédits européens FEDER et LEADER) **fixent la transition énergétique comme la 2<sup>ème</sup> priorité territoriale** pour la période 2014/20. Cette priorité mobilisera - jusqu'à 2020 - 1,9 million d'euros de crédits régionaux, 1 million d'euros de FEDER et 470 000 € de crédits Leader, soit plus de 3 millions d'euros fléchés volontairement par les élus locaux. Le Pays lance 2 appels à projets locaux pour enclencher une dynamique autour des énergies (de novembre 2015 à février 2016) : soutien aux réseaux de chaleur et chaufferies bois & soutien aux rénovations énergétiques de bâtiments publics.

### Le volet énergétique du SCoT

**Le Schéma de Cohérence Territoriale est arrêté** en novembre. Il intègre un volet énergétique dans de nombreuses politiques du Scot : économie de foncier, approche bioclimatique des maisons, développement des énergies renouvelables (toutes autorisées sauf la pose de panneaux photovoltaïque au sol), développement des mobilités décarbonées, concentration des équipements publics en centralité pour limiter les déplacements, développement des liaisons douces inter-quartiers, réduction des gaz à effet de serre.

### La plateforme de rénovation locale de l'habitat

Enfin, le Pays de Pontivy sensibilise les élus du territoire à la nouvelle politique nationale de Plateforme de rénovation locale, dispositif cofinancé Ademe et Région Bretagne. Deux visites de territoires ont été organisées au dernier trimestre 2015 : Virevolt Ma Maison à Saint Briec et Plateforme de rénovation du Pays de Fougères. Le Bureau du Pays a décidé de lancer l'étude pré-opérationnelle de plateforme de rénovation locale en juin 2016.

### La biodiversité

La candidature ne comporte pas de projet car ceux-ci sont financés dans les politiques contractuelles (Région et Leader). Par ex ; création de liaisons douces, sensibilisation sur la biodiversité, reconstitution de la trame verte et bleue.

Un inventaire des espèces spécifiques du territoire a été réalisé à travers le SCOT.

## 3 – La gouvernance de la politique énergétique

**Un Comité de Pilotage unique** pilote l'ensemble des démarches liées à l'énergie :



- Avancement du Schéma des énergies en Pays de Pontivy
- Suivi des activités : Espace info Energie et Conseil en énergie partagé
- Etude méthanisation
- Suivi du dispositif « Boucle Energétique Locale »
- Préparation de l'appel à projet « Plate-forme de la rénovation locale »
- PCAET
- Organisation d'appels à projets locaux

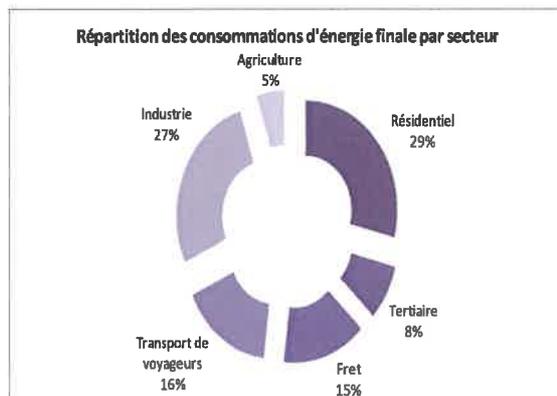
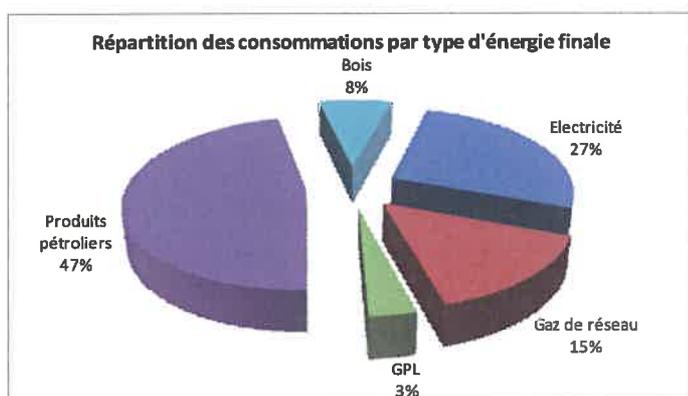
Il est composé de 10 élus (minimum 2 par communautés de communes dont 1 élu « habitat » et 1 élu « énergie »), des chambres consulaires, du Conseil de développement et d'associations/partenaires locaux. D'autres élus peuvent intégrer en fonction des ordres du jour.

Le Président de Comité de Pilotage Energie est M. LE CORF, représentant de Saint-Jean Communauté et Adjoint au Maire de la commune de Bignan. Il est épaulé par M. QUENTEL, Vice-Président de Pontivy Communauté en charge de l'environnement et de l'énergie et Maire de Gueltas.

#### 4) Le diagnostic énergétique du territoire

##### Consommation énergétique

En 2010, la consommation d'énergie finale du Pays s'élève à 3 100 GWh, soit 37 MWh par habitant. L'électricité et les produits pétroliers sont les deux énergies les plus consommées devant le gaz de réseau.



L'électricité est principalement utilisée pour les activités industrielles et l'habitat, de même que le gaz de réseau. Les produits pétroliers sont employés majoritairement pour le déplacement des personnes et le transport des marchandises.



- **Par habitant**

La population du Pays de Pontivy est de 83 584 habitants en 2010 soit environ 11 % de la population morbihannaise. La consommation d'énergie du Pays de Pontivy représente 16% de la consommation totale du Morbihan.

La consommation énergétique moyenne d'un habitant du Pays de Pontivy est 40 % supérieure à celle d'un Morbihannais. L'estimation 2010 indique que le ratio des consommations par habitant augmente depuis 2005. La dépense énergétique globale ramenée à l'habitant est d'environ 3 700 euros, coût supérieur d'environ 1 000 euros à la moyenne morbihannaise.

	Pays Pontivy	de Morbihan	Ecart
Résidentiel	1,35	1,3	4%
Tertiaire	0,45	0,48	-7%
Fret	0,48	0,23	52%
Transport de voyageur	0,52	0,46	12%
Industrie	1,47	0,63	57%
Agriculture	0,24	0,11	54%
Pêche	0	0,01	-
Total énergie primaire (2010)	4,51	3,22	29%
Total énergie primaire (2005)	4,23	3,13	26%

*Consommation en tep ramenée à l'habitant – Source : Profil Energie Pays de Pontivy*

- **Par type d'énergie**

La répartition par type d'énergie est similaire aux estimations du Morbihan.

- **Par secteur**

L'activité industrielle représente plus de 30% des consommations énergétiques. Cette part est supérieure à la moyenne estimée pour le Morbihan (19%).





# SYNTHÈSE DES INSTALLATIONS ÉNERGIES RENOUVELABLES EN FONCTIONNEMENT SUR LE PAYS DE PONTIVY



En GWh	Production actuelle			Projets en cours			Potentiel		
	Chaleur	Elec.	Total	Chaleur	Elec.	Total	Chaleur	Elec.	Total
Eolien		234	234		64	64		306	306
Hydraulique		27	27		0,3	0,3			
Solaire	0,3	1,4	1,7				22	30	52
Biogaz	21	10	31		7	7	308	196	504
UIOM	42		42			0			
Bois chaufferie	37		37	6		6	54		54
Bois bûche	112		112			0			
<b>Total</b>	<b>212</b>	<b>272</b>	<b>484</b>	<b>6</b>	<b>71</b>	<b>77</b>	<b>384</b>	<b>532</b>	<b>916</b>

## 5) Le projet du territoire

### Engagements pris dans le schéma des énergies en 2013

Sur ces bases, le Pays de Pontivy s'est fixé comme objectifs à 2020 de :

- **Réduire de 20% les consommations d'énergies** par rapport à 2010, en accord avec les objectifs européens (3\*20) et nationaux. Ceci correspond à une économie de 620 GWh.
- **Augmenter à 28% la part des EnR dans le mix énergétique** du territoire, objectif haut du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) et plus élevé que l'objectif national de 23%. Cela correspond à la production de 868 GWh renouvelables en cas de consommation stable, ou de 694 GWh après réduction de la consommation de 20%

Pour atteindre ce dernier objectif, une simulation du nombre de projets à mener a été faite dans le tableau ci-dessous.

Situation 2012 - 18% d'EnR avec les projets en cours	Objectif 2020 - 28 % d'EnR par rapport aux consommations de 2010	Objectifs 2020 - 28% d'EnR par rapport aux consommations de 2010 (hypothèse moins 20%)
484 GWh EnR 77 GWh ENR en projet	868 GWh EnR	694 GWh EnR
Nb d'installations EnR	Estimation du Nb d'installations sup	Estimation du Nb d'installations sup
65 éoliennes 18 éoliennes en projet	+ 28 éoliennes	+ 12 éoliennes
12 installations d'hydroélectricité 2 installations en projet	Aucune nouvelle installation	Aucune nouvelle installation
14 chaufferies bois collectives et agricoles 11 chaufferies en projet	+ 7 chaufferies bois	+ 3 chaufferies bois

18



Utilisation du bois bûche chez les particuliers	Pas d'estimation	Pas d'estimation
3 installations de valorisation de biogaz <i>6 installations en projet</i>	+ 24 installations de valorisation de biogaz	+ 10 installations de valorisation de biogaz
532 installations solaires thermiques et PV <i>Pas de projet recensés</i>	+ 1800 installations solaires*	+ 800 installations solaires*
1 Usine d'incinération des OM	-	-

*\*Le ratio est basé sur un nombre d'installations incluant des projets chez des particuliers. Le nombre d'installations peut être réduit s'il s'agit de projets avec de grandes surfaces sur les bâtiments publics, industriels ou agricoles.*

Le nombre d'installations a été estimé au prorata du nombre d'installations existantes sur le territoire et de la production actuelle. Valeurs moyennes sur le Pays de Pontivy :

- Éolienne : 3,5 GWh
- Installation solaire : 1 MWh
- Chaufferie bois : 2,5 GWh
- Valorisation de biogaz : 7 GWh

Les priorités définies par les élus dans le schéma des énergies visent autant la **réduction des consommations énergétiques** (particuliers, entreprises) que la **production d'énergies renouvelables** : méthanisation, filière bois, éolien et photovoltaïque.

## Motivations du territoire à devenir Territoire à énergie Positive

### Devenir TEPCV sur l'intégralité du territoire / conserver une cohérence, une approche globale

Locminé Communauté a bénéficié de la reconnaissance « Territoire à énergie positive en devenir », Des projets de qualité sont également en préparation dans les autres intercommunalités. Dans cet objectif de construction collective et afin de conserver cette dynamique territoriale, les projets des autres intercommunalités méritent également – par leur dimension stratégique et expérimentale – un soutien TEPCV :

- Parce que ce territoire se base sur un même socle rural et productif (économie agricole et agroalimentaire) ;
- Parce que chaque intercommunalité dispose de ressources à valoriser (bois et éolien à St Jean Communauté, hydraulique, éolien, écoconstruction à Pontivy Communauté, bois à Baud Communauté, méthanisation à Locminé Communauté) ;



- Parce que ces 4 intercommunalités mutualisent des moyens d'ingénierie (EIE, CEP, animateur PCAET) ;
- Parce qu'un comité de pilotage unique composé de représentants des 4 intercommunalités guide la démarche ;
- Parce que les chambres consulaires partenaires déploient sur les 4 communautés de communes les mêmes sensibilisations auprès des entreprises.

### Soutenir la rénovation énergétique pour diminuer les consommations

Capitaliser l'information sur les rénovations énergétiques significatives (40% de gain énergétique) et inciter les collectivités à planifier ces investissements et à mobiliser les dispositifs de prêts à taux 0 de la Caisse des Dépôts et Consignations, récemment mis en place.

La prochaine démarche du territoire pour la rénovation énergétique est le lancement en septembre 2016 de l'étude pré-opérationnelle pour une plate-forme de la rénovation locale.

### Soutenir et structurer la filière bois locale encore fragile

Amorcée en 2011 sous une forme partenariale – agriculteurs/élus/forestiers – elle s'est progressivement structurée. La production de bois est organisée. Elle prend appui sur les agriculteurs, valorise le bocage et son maintien (biodiversité, qualité de l'eau, maintien des sols...), mais la filière peine à trouver un équilibre économique faute de chaufferies bois suffisantes sur le territoire.

Il est donc vital pour cette filière que de projets de réseaux de chaleur structurants aboutissent.

**La bonification TEPCV apportée par la Caisse des Dépôts (en appui du Fonds chaleur territorialisé) est essentielle** pour le passage à l'acte des collectivités, certaines ayant refusé les projets au regard de temps de retour sur investissement trop longs (subventions moins importantes à la présentation du projet). Aujourd'hui, le territoire flèche des crédits régionaux sur la thématique et compte sur la mobilisation du fonds chaleur. Par ailleurs, le Pays a épuisé son enveloppe FEDER pour les énergies renouvelables dans le soutien au projet de méthanisation LIGER. L'appui des financements TEPCV s'avère donc décisif.

En dehors de l'aspect carbone, la structuration de la filière bois est un enjeu économique. Elle est une source de diversification de revenus pour les agriculteurs fortement mobilisés pour l'entretien des haies. Il s'agit indirectement de limiter l'exposition de plus en plus forte aux crises économiques des productions agricoles. En complément du soutien aux emplois agricoles, la filière bois crée directement et indirectement des emplois, notamment pour l'entretien et la maintenance des chaufferies.

Ainsi, chaque euro investi dans la filière bois est un euro qui reste sur le territoire. Qui plus est la filière participe à l'indépendance énergétique du Pays de Pontivy.



La structuration de la filière passe enfin par un maillage du territoire. Le bois est stocké actuellement chez les agriculteurs dans des conditions qui s'améliorent mais ne sont pas toujours optimales. Deux plate-forme de stockage positionnées de manière à bien desservir le territoire viendront consolider l'organisation locale, améliorer la qualité du bois. La mutualisation de matériels sera recherchée avec la déchetterie intercommunale accolée, ainsi que la valorisation du bois réceptionné en déchetterie.

**La prochaine démarche du territoire – après la labellisation Territoire à énergie positive – sera au 2ème semestre 2016 la préparation d'un contrat d'objectif de 3 ans – Fonds chaleur Territorialisé** avec l'Ademe. Ce fonds chaleur territorialisé confirmera l'ambition du territoire pour cette filière économique.

#### **Obtenir le contrat d'objectifs – fonds chaleur territorialisé**

- La territorialisation du fonds chaleur à l'échelle du Pays de Pontivy est une opportunité importante pour le territoire, tant pour la mise en œuvre de réseaux de chaleur à bois déchiqueté et le développement de la filière, que pour la substitution de chaudières individuelles fioul ou propane par des chaudières à granulés (le nord du territoire, non desservi par le réseau de gaz, connaît un taux d'équipement important en chaudières alimentées par des énergies fossiles).
- En effet, les porteurs de projet sont souvent hésitants vis-à-vis du bois déchiqueté, faute d'une connaissance et d'un accompagnement suffisant. L'ingénierie prévue dans le cadre de l'appel à projet palliera cette difficulté et assurera le passage à l'acte dans un milieu rural, où l'ingénierie technique est plus rare.

Par ailleurs, les projets de chaudière à granulés souffrent de coûts d'investissement trop importants et de références insuffisantes sur le territoire. Le fonds chaleur territorialisé, en abaissant le seuil d'éligibilité lié aux consommations, permettra de soutenir les projets les plus opportuns et de substituer massivement des énergies fossiles par des énergies renouvelables.

#### **Développer la mobilité décarbonée**

La Sem LIGER va produire du **bio méthane carburant « Karrgreen » en 2017**. Locminé Communauté prépare ce développement en aménageant une station d'approvisionnement tout public et en investissant dans une flotte de véhicules roulant au BioCNV. Produit par la dégradation naturelle des déchets organiques, le biométhane carburant distribué à Locminé. Cette nouvelle action confirme l'ambition du territoire d'agir concrètement sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de faire la promotion de ce carburant propre, économique et respectueux de la nature auprès des habitants et des entreprises du territoire et de la région Bretagne.

Ces initiatives visent à créer une dynamique auprès des collectivités, des entreprises et des particuliers.



### Expérimenter pour diffuser et convaincre sur le territoire

Plusieurs expérimentations proposées dans cette candidature sont intéressantes à mener sur ce territoire rural. Elles seront reproduites via les contrats de partenariats régionaux et européens si elles s'avèrent pertinentes :

- Gestion Technique Centralisée qui permettra, outre la régulation des températures de réduit et de confort des bâtiments, de commander et contrôler à distance la mise en route ou l'extinction du chauffage. Très peu répandu en milieu rural, ce type d'équipement est pourtant pertinent car il permet à la fois aux techniciens communaux d'optimiser la gestion quotidienne des équipements et aux élus de les suppléer durant les week-ends.
- Eclairage Led dans les équipements sportifs qui nécessitent de forts appels de puissance et participent à la fragilité du réseau électrique breton.

Des visites de démonstration pour les adjoints aux travaux des communes seront organisées suite aux opérations pour les dupliquer sur le territoire.

### Promouvoir l'exemplarité en soutenant 2 bâtiments publics BEPOS en Pays de Pontivy

Sans le soutien financier TEPCV, les communes se limiteront au bâtiment passif, malgré leur volonté de s'engager dans cette démarche. Il s'agit de faire émerger 1 bâtiment par nouvelle intercommunalité au 1er janvier 2017 :

- La mairie de Pluméliau au Sud du Pays / Centre Morbihan Communauté
- Le pool d'équipements de Guern au Nord du Pays / Pontivy Communauté.



## Action 18 : Expérimentation Eclairage LED – stade d'athlétisme

→ **Bénéficiaire :** Pontivy

**Intitulé de l'action :**

Expérimentation éclairage Led – Stade d'athlétisme

**Description de l'action :**

Le complexe sportif de Verdun compte deux terrains de football, l'un en herbe et l'autre stabilisé, une piste d'athlétisme qui entoure ce dernier et une piscine couverte aujourd'hui fermée.

La piste d'athlétisme est utilisée tous les jours de l'année par les nombreux coureurs amateurs (trail, marathon et athlétisme) de la région de Pontivy. Aujourd'hui 8 spots halogènes de 2 000 W chacun éclairent le terrain de football et 4 de 1 000 W permettent un éclairage partiel de la piste d'athlétisme. La commune de Pontivy souhaite rénover cet éclairage afin de permettre aux sportifs une meilleure utilisation de nuit de ces équipements.

La réalisation de cette opération en éclairage LED permettrait à la fois une amélioration de l'éclairage, en doublant le nombre de points lumineux pour la piste d'athlétisme, et une diminution par 4 de la puissance appelée (et donc directement des consommations). Ce serait par ailleurs la première opération d'envergure de mise en œuvre d'éclairage LED sur ce type d'équipement dans le secteur de Pontivy et constituerait un retour d'expérience concret pour les communes voisines.

La mise aux normes du transformateur alimentant l'ensemble du site est également prévue afin d'éviter les variations de tension (elle n'est pas incluse dans le coût prévisionnel).

Cette action est expérimentale pour être reproduite : le Pays comprend 4 stades d'athlétisme.

**Calendrier :** octobre 2016

**Indicateurs d'impacts :**

kWh économisés : 31 060 kWh

Gain : 76%

Emission de GES évitées : 2.2 tonnes eq. CO<sub>2</sub>

Détail des coûts prévisionnels de l'action : Expérimentation des éclairages LED – stade d'athlétisme					
Description	Montant total (HT)	Fonds transition énergétique		Collectivité	
		%	€	%	€
Remplacement des éclairages	25 000 €	70	17 500 €	30	7 500 €



### Annexe 3

#### Tableaux financiers de synthèse

#### Financement du FFTE dans le cadre de cette convention

#### 1 - Synthèse par action et par commune

Rénovation énergétique			DEPENSES	RECETTES		
			Coût HT de l'action	Financement TEPCV	Autofinancement	Autres finance-ments
1	Rénovation salle des fêtes	Moustoir Ac	245 000 €	98 000 €	68 600 €	78 400 €
2	Isolation des locaux	Locminé Communauté	7 000 €	4 200 €	2 450 €	350 €
3	Rénovation de 2 appartements communaux	Evellys	14 350 €	8 610 €	5 453 €	287 €
4	Isolation de la salle du conseil municipal	Moustoir Ac	2 160 €	1 296 €	756 €	108 €
5	Isolation plafond du restaurant scolaire	Locminé	28 750 €	17 250 €	10 063 €	1 437 €
6	Amélioration thermique de la salle des fêtes	Locminé	56 100 €	33 660 €	21 318 €	1 122 €
7	Amélioration thermique de l'hôtel de ville	Locminé	25 000 €	15 000 €	9 500 €	500 €
8	Remplacement fenêtres de l'école publique primaire	Locminé	8 000 €	4 800 €	3 160 €	40 €
9	Amélioration thermique de l'école publique maternelle	Locminé	22 000 €	13 200 €	8 360 €	440 €
10	Rénovation Mairie	Malguénac	76 018 €	36 503 €	21 996 €	17 519 €
11	Rénovation du bâtiment regroupant la mairie-la médiathèque -les salles associatives	Bieuzy	151 437 €	62 817 €	41 799 €	46 821 €
12	Rénovation de la salle sainte Anne	Evellys	56 500 €	13 950 €	27 120 €	15 430 €
13	Rénovation de la salle des associations	Billio	25 000 €	19 397 €	5 000 €	603 €
			<b>717 315 €</b>	<b>328 683 €</b>	<b>225 575 €</b>	<b>163 057 €</b>
				<b>45,82%</b>		
Mobilité durable						
14	Projet Respire	Locminé Communauté	596 000 €	200 000 €	396 000 €	
15	Achat de 2 véhicules bennes GNV (surcout)	Locminé Communauté	83 400 €	33 360 €	25 020 €	25 020 €
			<b>679 400 €</b>	<b>233 360 €</b>	<b>421 020 €</b>	<b>25 020 €</b>

**34,35%**

**Expérimentation et maîtrise des consommations  
énergétiques**

16	Expérimentation GTC reliant 5 bâtiments	Saint Gérard	24 130 €	7 239 €	6 282 €	10 609 €
17	Expérimentation éclairage Led Salle de sport	Bignan	27 000 €	8 100 €	8 010 €	10 890 €
18	Expérimentation éclairage Led Stade d'athlétisme	Pontivy	25 000 €	17 500 €	7 500 €	
19	Expérimentation éclairage Led Stade de football	Baud	25 000 €	7 500 €	7 500 €	10 000 €
20	Eclairage led pôle aquatique	Locminé Communauté	44 949 €	26 967 €	17 822 €	160 €
			<b>146 079 €</b>	<b>67 306 €</b>	<b>47 114 €</b>	<b>31 659 €</b>

**46,08%**

**Bâtiment à énergie positive**

21	BEPOS Mairie	Pluméliau	1 235 498 €	60 000 €	642 498 €	533 000 €
22	BEPOS équipement périscolaire	Guern	1 096 514 €	60 000 €	340 014 €	696 500 €
			<b>2 332 012 €</b>	<b>120 000 €</b>	<b>982 512 €</b>	<b>1 229 500 €</b>

**5,15%**

**Energies renouvelables**

23	Plate-forme de stockage bois	Baud Communauté	200 930 €	110 651 €	60 279 €	30 000 €
24	Plate-forme de stockage bois	Pontivy Communauté	200 000 €	110 000 €	60 000 €	30 000 €
25	Changement de la chaudière de l'école publique	Evellys	50 000 €	30 000 €	20 000 €	
			<b>450 930 €</b>	<b>250 651 €</b>	<b>140 279 €</b>	<b>60 000 €</b>

**55,59%**

<b>TOTAL</b>	<b>4 325 736 €</b>	<b>1 000 000 €</b>	<b>1 816 500 €</b>	<b>1 509 236 €</b>
				<b>23,12%</b>

## 2 Synthèse globale

			DEPENSES		RECETTES									
			Dépenses	Dépenses éligibles TEPCV	TEPCV		autofinancement		DETR	Région	Département	Intercomm	Leader	CEE - 2% à 5 %
<b>Rénovation énergétique</b>														
1	Rénovation salle des fêtes	Moustoir Ac	245 000 €		98 000	40%	68 600 €	28%	9 699 €	55000	8801			4900
2	Isolation des locaux	Locminé Cité	7 000 €		4 200	60%	2 450 €	35%						350
3	Rénovation de 2 appartements communaux	Evellys	14 350 €		8 610	60%	5 453 €	38%						287
4	Isolation de la salle du conseil municipal	Moustoir Ac	2 160 €		1 296	60%	756 €	35%						108
5	Isolation plafond du restaurant scolaire	Locminé	28 750 €		17 250	60%	10 063 €	35%						1437
6	Amélioration thermique de la salle des fêtes	Locminé	56 100 €		33 660	60%	21 318 €	38%						1122
7	Amélioration thermique de l'hôtel de ville	Locminé	25 000 €		15 000	60%	9 500 €	38%						500
8	Remplacement fenêtres de l'école publique primaire	Locminé	8 000 €		4 800	60%	3 160 €	40%						40
9	Amélioration thermique de l'école publique maternelle	Locminé	22 000 €		13 200	60%	8 360 €	38%						440
10	Rénovation Mairie	Malguénac	494 668 €	76018	38 503	7%	147 741 €	30%	192 995 €		75000	41620		809
11	Rénovation du bâtiment regroupant la mairie-la médiathèque -les salles associatives	Bieuzy	151 437		62 817	41%	41 799 €	28%			43 792			3029
12	Rénovation de la salle sainte Anne	Evellys	56500		13 950	25%	27 120 €	48%		14300				1130
13	Rénovation de la salle des associations	Billio	71128	25000	19 397	27%	21 338 €	30%			29 790			603
<b>Mobilité durable</b>														
14	Projet Respirer	Locminé Communauté	596 000 €		200 000	34%	396 000 €	66%						0
15	Véhicule benne GNV - surcoût	Locminé Cité	83 400 €		33 360	40%	25 020 €	30%		25020				0
<b>Expérimentation et maîtrise des consommations énergétiques</b>														
16	Expérimentation GTC reliant 5 bâtiments	Saint Gérard	24 130 €		7 239	30%	6 282 €	26%		9 652 €				957
17	Expérimentation éclairage Led Salle de sport	Bignan	27 000 €		8 100	30%	8 010 €	30%		10 800 €				90

18	Expérimentation éclairage Led Stade d'athlétisme	Pontivy	25 000 €		17 500	70%	7 500 €	30%							0
19	Expérimentation éclairage Led Stade de football	Baud	25 000 €		7 500	30%	7 500 €	30%		10 000 €					0
20	Eclairage led pôle aquatique	Locminé Cté	44 949 €		26 967	60%	17 822 €	40%							160
<b>Batiment à énergie positive</b>															
21	BEPOS Mairie	Pluméliau	1 235 498 €		60 000	5%	642 498 €	52%	283 000 €		250000				0
22	BEPOS équipement périscolaire	Guern	1 096 514 €		60 000	5%	340 014 €	31%	211 500 €	125000	360000				0
<b>Energies renouvelables</b>															
23	Plate-forme de stockage bois	Baud Communauté	200 930 €		110 651	55%	60 279 €	30%					30000		0
24	Plate-forme de stockage bois	Pontivy Communauté	200 000 €		110 000	55%	60 000 €	30%					30000		0
25	Changement de la chaudière de l'école publique	Evellys	50 000 €		30 000	60%	20 000 €	40%							0
			<b>4 790 514 €</b>		<b>1 000 000</b>		<b>1 958 583 €</b>		<b>697 194 €</b>	<b>249772</b>	<b>767383</b>	<b>41620</b>	<b>60000</b>		<b>15962</b>

## Annexe 4 EXTRAIT

### Documents administratifs nécessaires à l'engagement et aux versements

(autant de documents que de bénéficiaires de tout ou partie de l'appui financier)

Nom du bénéficiaire : MAIRIE DE BAUD

Adresse du bénéficiaire : Place Mathurin Martin  
56150 BAUD

**N° SIREN** : 215 600 107 000 19

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00648	E5610000000	086

Scan du RIB :

### Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

**RIB** : 30001 00648 E5610000000 86

**IBAN** : FR56 3000 1006 48E5 6100 0000 086

**BIC** : BDFEFRPPCCT



## Annexe 5

### Programme d'actions supplémentaires envisagées

Ces actions pourront faire l'objet d'une demande complémentaire de financement TEPCV dans le cadre d'un avenant à la présente convention.

Projets complémentaires en cas de désengagement de crédits ou de crédits disponibles	Montant
Rénovation ALSH –Moréac	238 000 €
→ Rénovation Ecole Paul Langevin - Pontivy	450 000 €
Rénovation Mairie - Saint Barthélémy	119 000 €
Rénovation salle des fêtes - Saint Barthélémy	144 000 €
Rénovation ALSH –Saint Thuriau	250 000 €

